

profit. Je dois dire que c'était du bon lait, bien meilleur que le café que l'on vous sert dans certains endroits.

Pour décrire ce café, une comparaison me vient à l'esprit. N'était-ce pas le grand Stephen Leacock qui, pour décrire le bouillon de poulet anémique préparé par certains hôtels, disait que l'on préparait cette soupe en faisant bouillir de l'eau sur le poêle de la cuisine et en pourchassant un poulet de la basse-cour devant la porte de la cuisine? Il me semble que certains des restaurants dont j'ai parlé doivent préparer leur café en faisant bouillir de l'eau dans un percolateur juste devant une carte du Brésil solidement fixée au mur.

● (4.30 p.m.)

Depuis deux décennies, les cultivateurs canadiens savent que leur survie ne serait assurée qu'au prix de réformes de grande ampleur quant aux méthodes de production et de commercialisation. L'ancienne estimation empirique des marchés pour le mois ou les deux ou trois mois à venir, dans l'espoir qu'à l'époque de la moisson la demande serait forte, ne vaut plus dans un monde hautement concurrentiel. De nos jours, le cultivateur efficace emploie les techniques commerciales modernes. C'est un homme d'affaires sagace, parce qu'il lui faut l'être. Cependant, monsieur l'Orateur, de bons procédés de commerce et de production ne suffisent pas. Les méthodes à suivre doivent jouer dans un vaste ensemble. Le cultivateur actuel doit faire partie intégrante des structures provinciales et fédérales destinées à le tenir au courant de l'évolution de la demande concernant les produits agricoles, à le prévenir des crises imminentes telles que la surproduction enregistrée dans d'autres secteurs du marché, et à l'orienter quant à la préparation et à l'acheminement de ses produits vers le marché.

Voilà les questions auxquelles les fermiers canadiens ont demandé au gouvernement de s'attacher. Voilà les problèmes que les fermiers ne peuvent résoudre tout seuls. Ils ont demandé au gouvernement d'établir un système de production et de commercialisation propre à stabiliser les prix pour tout l'éventail des produits de la ferme. Ce qu'ils n'ont pas demandé, monsieur l'Orateur, c'est l'établissement d'un système semblable à celui des pays d'Europe orientale.

On estime que près de la moitié des fermes canadiennes, soit environ 200,000, sont des unités simples ou des entreprises familiales. On les appelle communément les petites fermes. Ce sera le petit fermier qui fera probablement les frais de l'activité du Conseil de

commercialisation des produits de ferme proposé par le bill C-197. Je parle de l'activité du Conseil pour une raison excellente. Comme le signalait, il y a quelques jours, le député de Dauphin (M. Ritchie), quand il a parlé de ce projet de loi, l'exploitation du Conseil ne reflétera pas nécessairement les politiques gouvernementales. De fait, le bill n'énonce aucune directive gouvernementale pour les fonctions du Conseil. La lacune la plus frappante du projet de loi—et on la retrouve tout au long du texte—est que le mandat du Conseil et de ses offices régulateurs est trop général. Le bill confère trop de pouvoirs au Conseil, et trop souvent il lui donne l'autorisation générale et absolue d'établir ses propres politiques.

Lorsqu'un gouvernement expose ses politiques en termes vagues et généraux, la seule conclusion que peut en tirer l'observateur est que ce gouvernement a le pouvoir de faire ce qui lui plaît et ne peut, en conséquence, être forcé d'énoncer les politiques nationales en termes particuliers et précis. Nous sommes aujourd'hui dans une situation de ce genre et je le répète, ce sont les petits exploitants agricoles qui seront les vraies victimes.

Le député de Dauphin a également signalé que le Conseil, ou un de ses offices, peut déterminer lui-même, si, oui ou non une ferme peut être exploitée efficacement, et prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour redresser une situation qu'il considère peu satisfaisante. Je dis encore une fois que ces méthodes sentent le totalitarisme. Cela nous reporte à une époque antérieure à celle de la libre entreprise. Ce bill nous fait remonter le cours du temps et nous rapproche d'un autre continent, je veux dire derrière le rideau de fer.

Les cultivateurs canadiens n'ont pas demandé de loi de ce genre, monsieur l'Orateur, et ils ne resteront pas les bras croisés à regarder les bureaucrates du gouvernement opérer une mainmise sur leurs fermes et sur leurs vies. Il y a au Canada des cultivateurs d'origine polonaise. Jamais ils n'envisageraient de retourner en Pologne, pays où il leur faudrait vivre et travailler sous un régime tel que l'envisage le bill C-197. Il y a des fermiers venant de l'Ukraine. Ils peuvent vous dire ce que c'est de voir les bureaucrates saisir vos biens et vos récoltes, et vous dicter les quantités que vous pouvez cultiver et les prix que vous recevrez pour vos denrées.

Nos cultivateurs ont besoin d'être guidés et dirigés, nombre de mes collègues l'ont dit avant moi, monsieur l'Orateur, mais ils n'ont pas besoin de confiscation. Ils veulent avoir